

Compte rendu de la rencontre avec les entreprises du 2 décembre 2019

Entreprises présentes : M. Meynard (Fidétec entreprise d'électricité), Mme Bonnevide (Instinctif Coiffeuse à domicile), Mme Grisolano (La Nomaderie), M. Malbec (SOMEC), M. Villasante (Fers et façons), M. Gonthier (Toqu' & Traiteur), Mme Bonneaud (Les délices d'Aurélie)

Élus présents : M. Tufféry (maire), M. Loison (adjoint Cadre de vie), Mme Chauvet (conseillère), Myriam Le Bouch (conseillère), Béatrice Loison (adjointe Économie)

Agent : Sophie Valla

Objectif de la rencontre : échanges d'informations et de demandes des entreprises

Préambule : M. le Maire souligne l'importance des entreprises sur la commune. De nouvelles entreprises se sont créées cette année. Depuis le début du mandat nous réunissons toutes les entreprises afin de connaître leurs attentes et leurs besoins. Cette rencontre annuelle est importante.

Les personnes présentes se sont présentées à tour de rôle.

- La Nomaderie créée récemment par Mme Grisolano est une micro entreprise de coaching professionnel et d'ergonomie. Elle conseille sur les nouveaux modes de fonctionnement au travail : télé-travail, les travailleurs isolés, le coworking...
- Entreprise de ferronnerie Fers et Façons a été créée il y a 15 ans et fonctionne très bien. M. Villasante a abandonnée l'idée de s'installer sur la zone d'activités « la Passadouire ».
- Instinctif coiffure existe depuis 6 ans et l'entreprise fonctionne bien. Mme Bonnevide n'a pas d'attente particulière.
- L'entreprise Fidétec existe depuis 8 ans. M. Meynard cherche toujours à s'installer sur la zone d'activités ou du moins dans des locaux adaptés à son activité toujours sur le village.
- Somec existe depuis 15 ans et emploie 20 salariés. M. Malbec a repris récemment cette entreprise et va bientôt s'installer dans ses nouveaux locaux construits sur la zone d'activités de « la Passadouire ».
- Mme Bonneaud, auto entrepreneuse a créé Les Délices d'Aurélie depuis un mois. Elle confectionne des plats à emporter, des desserts. Elle propose des pâtisseries et des cours de cuisine. Sa page Facebook au nom de l'entreprise est sa vitrine de promotion pour le moment.
- Toqu'&traiteur créée depuis deux ans sur le village. M. Gonthier désire s'agrandir sur son terrain et il a d'autres projets à l'étude.

Nous avons évoqué :

➤ **L'étude de faisabilité de l'extension de la zone d'activités**

La préfecture du Gard impose une politique contraignante en ce qui concerne les risques inondation et ruissellement d'après les épisodes dramatiques qui ont occasionné d'énormes dégâts fin 2014 début 2015, les retours d'expérience ont démontrés que les phénomènes qui s'étaient produits étaient essentiellement dû au ruissellement. Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des eaux) approuvé par le Préfet pour la période 2016-2021, insiste sur les objectifs de la limitation à la source, de la limitation de imperméabilisation nouvelles des sols et la désimperméabilisation de l'existant. Une première cartographie a permis une première approche de la connaissance du risque du ruissellement à grande échelle basée essentiellement sur la topographie, cette étude est nommée EXZECO (Extraction des Zones d'ECOulement) et c'est elle qui s'applique. Dans le cadre de l'estimation de l'évaluation préliminaire des risques

d'inondation sur le bassin Rhône-Méditerranée, elle permet de déterminer les zones potentiellement inondables par débordement et ruissellement.

Les services de la DDTM ont été contactés et ont demandé qu'une étude approfondie soit réalisée sur les parcelles prévues pour l'extension de la zone d'activités.

Voici la réponse par mail du chef de l'unité des préventions des risques :

« L'étude réalisée par CEREG reprend les éléments de la doctrine sur la prise en compte du risque inondation. Comme cela est démontré, le secteur envisagé pour l'extension de la ZAC est impacté par du risque inondation par ruissellement et en l'état il est inconstructible, sauf s'il est démontré, via une étude hydraulique, que les terrains peuvent être exondés sans aggraver la situation pour les enjeux situés à proximité. »

Le bureau d'étude CEREG de Montpellier ayant réalisé le schéma d'assainissement des eaux pluviales en 2017 a été pris par l'agglomération du Gard Rhodanien pour réaliser l'étude hydraulique.

Les conclusions du projet d'extension de la zone sont : elle est située en zone inondable par débordement du ruisseau de la Mayre. Il y a une grande cuvette au lieu-dit qui concentre les écoulements dans le ruisseau de la Mayre. Il y a des ruissellements au vallon des Sigales et route de la gare. Nous ne pouvons rien faire sur cette zone.

➤ **Nouvelle taxe : « le versement transport »**

Définition réglementaire : le versement destiné aux transports en commun est une imposition dont le produit est obligatoirement affecté au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports publics urbains. Sont redevables du versement transport les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, employant plus de 9 salariés dans le périmètre de l'autorité organisatrice des transports urbains (AOTU). L'assiette du versement transport est constituée par l'ensemble des rémunérations soumises à cotisation.

Le 30 septembre 2019, l'agglomération du Gard Rhodanien a instauré le « versement transport » sur son territoire. Cette taxe d'un taux de 0,6 % entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et s'appliquera aux entreprises et administrations employant 11 salariés et plus. Le Collectif qui rassemble les entreprises du Gard Rhodanien organise une réunion d'information, pour tenter de répondre aux questions que cette taxe suscite, le **jeudi 5 décembre 2019 à 18 h à Laudun-l'Ardoise salle Jacques Brel**.